



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 MARS 2010

Présents (es) :

Mesdames et Messieurs les délégués (es) des communes suivantes :

AMBLIE : LAVISSE Jean-Pierre, THOMASSET Hugues - **BENY SUR MER** :
DELALANDE Hubert, MAUGER Nathalie - **COLOMBIERS SUR SEULLES** :
CAUMONT Robert, RICHARD Hervé - **CREULLY** : BÉRON Jean-Paul, LEVERT Roger -
CULLY : COLLIN Jean-François, de SEZE Jean-Charles – **FONTAINE-HENRY** :
CAILLERE Philippe, PICHARD Brigitte - **LANTHEUIL** : BEAU Frédéric, LEU Gérard -
MARTRAGNY : BOURDON Thierry, LAURENT Philippe - **REVIERS** : HUYGHE-
BOULET Marie - **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse, DAIREAUX Alain - **SAINT GABRIEL**
BRECY : FERAL Pierre, THOMAS Hubert - **THAON** : MAURY Richard -
TIERCEVILLE : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** :
CARRE Jacky, JULIEN Yves.

Excusés (es) :

Mesdames et Messieurs les délégués (es) titulaires des communes suivantes :

Absent (es) :

Mesdames et Messieurs les délégués (es) titulaires des communes suivantes :

COULOMBS : GROULT Roger, LE DORNAT Cédric – **REVIERS** : GUERIN Daniel -
THAON : GOSSIEAUX Emmanuel.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre FERAL.

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Approbation du compte administratif 2009.**
2. **Affectation des résultats.**
3. **Vote du budget primitif 2010.**
4. **Tarif des restaurants scolaires et garderies en 2010.**
5. **Groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil : présentation du plan, estimatif des travaux de V.R.D., autorisation à signer le contrat de maîtrise d'œuvre de ces travaux, information sur les missions de contrôle, d'étude de sol et le traitement des eaux pluviales, autorisation à lancer l'appel d'offres de la construction et des travaux de V.R.D.**
6. **Convention de travaux pour le terrassement du futur groupe scolaire et de mise à disposition du terrain d'assiette non utilisé.**

7. **Service animation : acquisition d'un véhicule de transport de personnes.**
8. **Dépenses d'investissement du Relais d'Assistants Maternelles : autorisation à signer une convention d'aide financière avec la CAF.**
9. **Ressources humaines : augmentation et suppression d'heures de travail pour neuf agents. Convention à souscrire avec les communes de Colombiers-sur-Seulles et Villiers-le-Sec relativement à la répartition du temps de travail de deux agents.**
10. **Programme 2010 des travaux de voirie : instauration de la commission d'appel d'offres du groupement de commande et autorisation à lancer l'appel d'offres.**
11. **Aménagement de la traversée de Villiers-le-Sec par la R.D. 12, dont la CDC est maître d'ouvrage : rappel du plan de financement et désignation d'un membre titulaire ainsi que d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement de commande avec le Département.**
12. **Projet d'itinéraire équestre : autorisation à signer une convention de groupement de commande avec la CDC de Trévières.**
13. **Questions diverses**

A l'unanimité, le conseil communautaire a approuvé le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2010.

Concernant le détail des trois premiers points, se reporter aux documents annexes. La présentation est croisée : par chapitre (niveau du vote) et par fonction.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Section d'investissement :

Dépenses : 1 415 689,27 €.

Ces dépenses comprennent le déficit reporté de 243 635,86 €. Il est à noter qu'un bon nombre de dépenses, comme la construction du groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil et du restaurant scolaire de Thaon, sont reportées sur l'exercice 2010.

Recettes : 1 073 345,85 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 448 823,37 €.

Le résultat des chapitres 11 (charges à caractère général) et 12 (charges de personnel) est très proche des prévisions.

Recettes : 4 156 575,14 €.

Parmi ces recettes, on note, pour la première fois, celle relative à la taxe de séjour d'un montant de 27 761,75 €.

Résultat de clôture :

En fonctionnement : + 707 751,77

En investissement : - 342 343,42

Résultat cumulé de l'exercice : + **365 408,35**

Le résultat du compte administratif 2009 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention).

Le Président remercie les vice-Présidents, ainsi que les Maires, d'avoir su contenir les dépenses. Ce résultat, jamais obtenu jusqu'à présent, est en effet le fruit d'un travail collectif.

2. AFFECTATION DES RESULTATS ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le conseil de communauté approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention) le compte de gestion 2009 établi par le Receveur.

Constatant que le compte administratif 2009 présente un excédent de fonctionnement de 707 751.77 € et un déficit d'investissement de 342 343.42 €, le conseil communautaire décide d'affecter sur le budget 2010 les résultats comme suit :

- en recettes à la section de fonctionnement (article 002) la somme de 284 181.35 €
- en recettes à la section d'investissement (article 1068) la somme de 423 570.42 €.

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Le budget primitif a été ajusté en fonction des orientations exprimées par la commission des Finances. Le budget du syndicat scolaire n'y est pas intégré, il le sera ultérieurement par décisions modificatives.

Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes, d'un montant de 5 246 750,42 €, sont équilibrées.

Les dépenses comprennent un déficit reporté de 342 343,42 €, des dépenses imprévues de 137 000 €. Elles correspondent à la programmation pluriannuelle établie pour la mandature, excepté en ce qui concerne l'aménagement de bureaux au siège de la CDC, qui a été avancé d'un an en raison de l'arrivée du service administratif du Syndicat scolaire. Le chapitre 23 de 4 246 695 € comprend les constructions du groupe scolaire, du restaurant scolaire, du complexe sportif, de la voirie et les aménagements liés à l'environnement.

Les recettes comprennent un virement de la section de fonctionnement de 336 495 € qui permet d'équilibrer le budget d'investissement, une affectation de résultat 2009 de la section de fonctionnement de 423 570,42 € qui recouvre le déficit d'investissement de 2009, ainsi que le différentiel des reports. Les

financements sont assurés à 56,25 % par des fonds externes (subventions, F.CTVA, fonds de concours...), à 2,43 % par des fonds propres et à 41,32 % par des emprunts.

A la demande de Jean-Paul BÉRON, le tableau pluriannuel de la mandature sera réajusté après le vote du budget et transmis aux délégués. Il en sera de même pour le tableau d'amortissement des emprunts, année par année, et le plan d'extinction de la dette.

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes. Leur montant est de 4 280 464,35 €.

Les dépenses : elles incluent des dépenses imprévues de 144 053,35 € et un virement en investissement de 336 495 €.

La masse salariale est de 1 889 035 €. On dénombre 89 agents, répartis principalement dans le secteur scolaire (38%) et dans le secteur voirie (28%). A la demande de M.BEAU, un complément d'information concernant le niveau de qualification, l'évolution de la carrière et la formation des agents sera apportée, dans le cadre du Comité Technique Paritaire.

L'augmentation des dépenses de personnel se justifie par l'intégration du personnel du Syndicat Intercommunal scolaire à partir de Septembre. D'une manière générale, en raison de l'augmentation régulière des charges et de l'évolution de la carrière des agents, la masse salariale augmente chaque année de 3 à 5%.

La dotation pour les livres reste stationnaire depuis trois ans (9 € par enfant), la dotation pour les fournitures scolaires est en légère diminution en raison de la baisse des effectifs (37 080 €), les subventions pour les coopératives scolaires sont de 28 140 €, elles sont plafonnées à 10 000 € pour les aides aux projets. La contribution pour les organismes liés au tourisme est de 44 058 € et pour le C.L.S.H. elle est de 134 914 €. Les tarifs du centre d'animation seront définis pour la rentrée de septembre et, à la demande de la CAF, le prise en compte du revenu des parents se généralisera. Concernant les subventions aux associations, une somme globale a été inscrite au budget 2010. Le détail sera étudié par la commission Animation et proposé ensuite au conseil communautaire.

Les recettes : le montant de 56 000 € inscrit au chapitre 13, correspondant aux remboursements des arrêts de maladie, est à déduire des dépenses de personnel. L'excédent de fonctionnement reporté est de 284 181,35 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de maintenir le taux des trois taxes locales (Taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti). Le montant de la taxe professionnelle de 2009 a été maintenu

(10 000 €). Le produit fiscal total est de 2 230 251€, soit une augmentation de 52 116 € par rapport à 2009, en raison de la revalorisation des bases.

Après en avoir délibéré, par 21 voix favorables, une voix contre et 4 abstentions, le conseil communautaire a voté le budget 2010.

Désormais, afin de laisser un temps suffisant pour la préparation, le vote du budget sera programmé fin mars. Les documents budgétaires seront transmis plus tôt au conseil communautaire et leur présentation sera plus claire et plus synthétique, à l'instar de celle adoptée dans la projection de cette séance.

SPANC : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS

Section d'investissement :

Dépenses : 6 446.05 €

Recettes : 21 269.00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0

Recettes : 2 954.10 €

Le conseil de communauté approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2009.

Constatant que le compte administratif 2009 présente un excédent de fonctionnement de 2 954.10 € et un excédent d'investissement de 14 822.95 €, le conseil communautaire décide d'affecter sur le budget 2010 les résultats comme suit :

- en report à la section de fonctionnement (article 002) la somme de 2 954.10 €
- en report à la section d'investissement (article 001) la somme de 14 822.95 €

SPANC : VOTE DU BUDGET 2010

Le budget est équilibré. Les dépenses et les recettes sont de 37 745 € en fonctionnement et de 13 259 € en investissement.

Ce budget 2010 est voté à l'unanimité.

4. TARIF DES RESTAURANTS SCOLAIRES ET GARDERIES EN 2010

Restaurants scolaires :

Une moyenne de 535 repas par jour, pendant les 144 jours d'école de l'année scolaire, est servie dans les cinq restaurants de notre Communauté de communes. Le prix de vente d'un repas est actuellement de 3.59 € mais le prix de revient est de 7 €. La communauté de communes abonde donc à hauteur de 50 %.

Des hausses étant intervenues dans le prix d'achat du repas à la société API, dans le coût du personnel et des frais de fonctionnement des locaux, il a été décidé de revoir la politique tarifaire de la CDC. En outre, il est opportun d'adopter une augmentation progressive du coût des repas et donc de ne pas différer la hausse, ce qui évitera de faire supporter le surcoût à la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de porter le repas à 3.65 €, ce qui représente une augmentation de 1.65 %. Ce tarif sera applicable à la rentrée scolaire de septembre 2010.

Garderies

Le tarif des garderies n'a pas changé au cours des deux dernières années. Il est de 1 euro pour une demi-heure, de 2 euros pour une heure et d'une somme forfaitaire de 85 € par trimestre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire a décidé d'appliquer à ces tarifs une hausse de 2%, ce qui porte leur montant respectivement à 1.02 €, 2.04 € et 87 €, applicable à la rentrée 2010.

5. GROUPE SCOLAIRE DU R.P.I. DE LANTHEUIL

Présentation du plan (en vidéo-projection)

En accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'architecture choisie est non cubique, avec une toiture en mono-pente, à pans coupés et des ruptures de volumes. La structure en bois, économe en énergie, répond aux normes du Grenelle de l'Environnement. Le projet de construction du groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil (regroupant les communes de Coulombs, Lantheuil, Tierceville, Villiers le Sec) prévoit trois classes maternelles, une salle de motricité, un hall, quatre classes élémentaires, une B.C.D. (Bibliothèque, Centre de Documentation), un local pour le RASED (Réseau d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficulté) un bureau, une tisanerie, une infirmerie, deux

cours de récréation, deux préaux, une salle de restauration, une salle de chauffage, une laverie. La circulation des élèves s'effectuera dans des couloirs éclairés par la lumière naturelle zénitale. La surface totale est de 1 078 m².

Ce bâtiment répond aux critères des Bâtiments Basse Consommation (BBC). Les dépenses de chauffage pourront, ainsi, être divisées par 3 ou 4 (voir la pièce annexe). Une étude thermique, obligatoire pour les bâtiments dont la surface est supérieure à 1 000 m², a été réalisée. Elle a démontré que le gaz naturel est la meilleure réponse par rapport aux caractéristiques de la construction. Il a été retenu le chauffage au gaz par plancher chauffant et la production d'eau chaude par énergie électrique.

Un espace vert de 3 340 m², sur lequel sera aménagé un jardin pédagogique, bordera le bâtiment. Deux accès distincts sont prévus pour le bus et les véhicules. Ces derniers disposeront d'une vingtaine de places de stationnement et d'arrêts minute.

Un bassin d'infiltration traitera les eaux pluviales. L'étude du dossier afférent, à fournir dans le cadre du code de l'Environnement, est d'un montant de 3 348.80 € TTC.

Les plans du bâtiment et des V.R.D. seront transmis aux quatre Maires concernés par le R.P.I.

Autorisation à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de la construction :

Un contrat de maîtrise d'œuvre avait été signé avec Sylvie THOMASSE, Architecte au Cabinet ARTEA, fixant ses honoraires à 82 000 € HT, 98 072 € TTC.

Pour des raisons de timing, elle envisage de déléguer une partie de certaines de ses missions à un sous-traitant, M. LEMENAGER, économiste travaillant pour le compte de la société CG 2 i, à Caen. Il s'agit de l'étude de projet, de l'assistance à la passation des marchés de travaux, de la direction de l'exécution des contrats de travaux et de l'assistance aux opérations de réception, pour une rémunération de 38 212 €.

Cette nouvelle répartition ne modifiera pas les modalités de versement ni le coût total des honoraires à notre charge, mais un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre est cependant nécessaire.

Après en avoir délibéré, par 25 voix favorables et 1 voix contre, le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le Cabinet ARTEA.

Autorisation à signer le contrat de maîtrise d'œuvre des V.R.D.

C'est au Cabinet V.R.D. Services, qu'a été confiée la maîtrise d'œuvre des travaux de Voies et Réseaux Divers du groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil. Ces travaux sont évalués à 229 376 € HT, 274 333.69 € TTC. A ce coût, s'ajoute celui du réseau d'eaux pluviales et du bassin d'infiltration d'un montant de 34 925 € HT, 41 770.30 € TTC (qui sera inclus au budget du groupe scolaire), soit un total de 264 301 € HT, 316 104 € TTC.

La rémunération demandée par V.R.D. Services pour ses prestations est d'un montant de 12 150 € HT, 14 531.40 € TTC. Elle correspond à un pourcentage d'environ 4.5 % du montant total des travaux de V.R.D.

Après en avoir délibéré, par 19 voix favorables, 3 voix contre et 4 abstentions, le conseil communautaire a décidé d'autoriser le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet V.R.D. Services.

Missions de contrôles et d'étude de sol

Une consultation a été lancée pour la réalisation des missions de contrôle et d'étude de sol. Les bureaux d'étude les moins disants ont été retenus. Il s'agit de :

- QUALICONSULT pour la mission de contrôle technique, pour un coût de 4 960€ HT 5 932, 16 € TTC
- de l'APAVE, pour la mission Sécurité et Protection de la Santé, pour un coût de 3 135 € HT, 3 749.46 € TTC
- de FONDASOL, pour la mission Etude de sol, pour un coût de 2 957 € HT, 3 536.57 € TTC.

Autorisation à lancer l'appel d'offres de la construction et des V.R.D.

Le projet de construction du groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil ainsi que des V.R.D. étant arrêté, la demande de permis de construire étant déposée, la consultation des entreprises peut être lancée.

La construction est évaluée à 1 045 000 € HT, 1 249 820 € TTC. Les travaux de V.R.D. sont évalués à 264 301 € HT, 316 104 € TTC.

Après en avoir délibéré, par 23 voix favorables, 1 voix contre et 2 abstentions, le conseil communautaire autorise le Président à lancer la consultation relative à la construction du groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil et aux V.R.D.

Demande de subvention auprès de l'ADEME

Dans le but de doter la région de ses premiers Bâtiments Basse Consommation d'énergie (BBC) et d'impulser leur développement, l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la Région lancent un dispositif d'aide financière à la qualité environnementale des bâtiments. La construction du groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil étant susceptible de répondre aux critères de performance énergétique requis, le conseil communautaire décide de participer à l'appel à projets « efficacité énergétique des bâtiments ».

Parmi les trois types d'aide existants, la communauté de commune retient :

- l'aide à l'investissement de 40 € le m², soit 40 000 € pour une surface de bâtiment de 1 000 m².
- l'aide au suivi des performances et des valorisations. Le retour d'informations sur les opérations constituant une priorité, un suivi pluriannuel des performances et du coût de fonctionnement sur deux ans est obligatoire. Les prestations intellectuelles de suivi et d'évaluation sont prises en charge à 100 %. L'acquisition du matériel d'instrumentation des bâtiments, qui devra être conforme au cahier des charges de métrologie, est subventionnée à 80 %. Le coût de cette acquisition sera chiffré dans le cadre de l'appel d'offres. Elle sera proposée en option et retenue si les frais afférents sont entièrement compensés par la subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'ADEME via la Région, les subventions ci-dessus énumérées.

6. CONVENTION DE TRAVAUX POUR LE TERRASSEMENT DU FUTUR GROUPE SCOLAIRE ET DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN D'ASSIETTE NON UTILISE

Afin d'économiser environ 8 000 € de frais de terrassement dans le cadre de la construction du groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil, il est proposé de confier ce travail à l'exploitant actuel du terrain d'assiette du groupe scolaire, M. DUCHEMIN, qui a des compétences réelles dans le domaine du terrassement. Sa rémunération sera de 20 € de l'heure, 48 heures environ seront nécessaires pour la réalisation de cette tâche.

En échange, ce terrain, amputé de la partie utilisée pour le groupe scolaire, soit environ 33 190 m², lui sera loué au prix de 150 € l'hectare par an, pendant une durée de deux ans. Au terme de cette période, le terrain sera loué au

Groupement Foncier Agricole pour une durée qui ne pourra pas excéder deux ans.

En cas de nécessité d'un échange de terrains ou de la construction d'un équipement public, le terrain mis à disposition sera amputé de la surface correspondant à ces besoins.

Après en avoir délibéré, par 23 voix favorables, 1 voix contre et 2 abstentions, le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer cette convention.

7. SERVICE ANIMATION : ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TRANSPORT DE PERSONNES

Il est nécessaire de pouvoir disposer en permanence d'un véhicule en bon état pour transporter les enfants et les jeunes dans le cadre des activités du service animation (ce véhicule peut également être mis à disposition des associations pour répondre à leurs besoins). Or, le minibus utilisé actuellement est vétuste et doit être remplacé. Une opportunité se présente dans un garage de Bayeux : celle d'un Combi d'occasion, de marque OPEL, de 8 CV, de 2007, 50 636 km au compteur, d'une contenance de 9 places, au prix de 15 744.50 €, frais de carte grise inclus.

Habituellement, un deuxième véhicule est loué en juillet. Cette acquisition permettrait d'utiliser l'ancien minibus pendant cette période et de faire l'économie de la somme de 1 000 € correspondant au coût de la location.

Pour information, la commission des Finances s'est prononcée favorablement. Cette dépense est inscrite au budget 2010.

Après en avoir délibéré, par 25 voix favorables et une abstention, le conseil communautaire décide de faire cette acquisition.

8. DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES : AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIERE AVEC LA CAF.

Les caisses d'allocations familiales poursuivent, à travers leurs orientations d'action sociale, la bonne articulation entre les vies professionnelle, familiale et sociale, qui est un élément majeur de cohésion sociale.

A ce titre, dans le cadre de leur politique Petite enfance, elles soutiennent activement la promotion et le développement des équipements et services d'accueil de jeunes enfants, notamment en apportant un soutien technique et financier.

La création du Relais d'Assistantes Maternelles entre dans ce cadre. Une aide de 15 000 € peut être attribuée pour financer les travaux d'aménagement

ainsi que l'acquisition du mobilier, du matériel pédagogique et informatique destinés au bureau de l'animatrice, à Cully, et aux ateliers d'éveil de Creully, Cully et Thaon. Ces investissements sont évalués à 20 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à passer, avec la CAF, une convention définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de l'aide à l'investissement en faveur du R.A.M.

Pour information, l'animatrice prendra ses fonctions en Avril et le Relais d'Assistantes Maternelles ouvrira ses portes début Mai. Une réunion publique d'information est programmée le jeudi 29 avril à 20h30 dans la salle polyvalente de Fontaine-Henry.

9. RESSOURCES HUMAINES

Créations et suppressions de postes

En raison de diverses réorganisations de services et mouvements de personnels sur la communauté de communes, plusieurs modifications d'horaires hebdomadaires sont à effectuer.

Elles se traduisent par des suppressions et des créations de postes détaillées ci-après :

Postes à supprimer		Postes à créer		Lieu d'affectation
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	22 h	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	29,25 h	RPI Coulombs
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	14,5 h	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	27,5 h	Thaon
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	16 h	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	22,75 h	RPI ABFR
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	9 h	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	28 h	Reviere
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	26,5 h	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	27,5 h	Fontaine-Henry
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	26,75 h	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	33,25 h	Thaon

Le nombre d'heures correspondant aux postes supprimés est de **114,75**, le nombre d'heures correspondant aux postes créés est de **168,25**.

Cette création n'entraînera pas d'augmentation de dépenses. Il s'agit, en effet, d'une régularisation d'heures complémentaires qui étaient rémunérées comme telles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide la suppression et la création de ces postes.

Convention à passer avec les communes de Colombiers sur Seulles et Villiers le Sec

Les communes de COLOMBIERS SUR SEULLES et de VILLIERS LE SEC ont décidé de prendre en charge une partie du temps de travail de l'agent ou des agents intervenant sur leur territoire au titre des compétences communales. Une convention est donc à signer entre chacune de ces communes et la communauté de communes pour le remboursement des sommes correspondantes.

A Villiers le Sec :

Deux agents interviennent pour un temps de travail global de 52 heures hebdomadaires (35h + 17h). La commune a estimé que le temps passé sur le domaine communal par les agents correspondait à 1/3 du temps total travaillé.

A Colombiers-sur-Seulles :

Un agent intervient pour 16 heures hebdomadaires. La commune souhaite prendre à sa charge 20% de ce temps.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer avec la commune de VILLIERS LE SEC une convention de prise en charge, par cette commune, du coût de rémunération correspondant à 1/3 du temps travaillé et avec la commune de Colombiers-sur-Seulles, une convention de prise en charge, par cette commune, du coût correspondant à 20% du temps travaillé.

Il reste encore quatre communes de la Communauté de communes à n'avoir pas pris en charge la partie de rémunération des agents correspondant à la compétence communale.

Au terme de ces régularisations, nous aurons réalisé de réelles économies.

10. PROGRAMME 2010 DES TRAVAUX DE VOIRIE : INSTAURATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE ET AUTORISATION A LANCER L'APPEL D'OFFRES

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés publics et notamment ses articles 8 et 28,

Considérant la nécessité de lancer un appel d'offres sous la forme d'une procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2010 sur le territoire de la Communauté de communes d'ORIVAL,

Considérant l'intérêt, avec l'objectif de réaliser des économies d'échelle, de mutualiser ces travaux avec ceux des communes ayant à réaliser des travaux relatifs à leurs programmes de voirie 2010 dans le cadre d'un groupement de commandes,

Considérant qu'il convient d'instaurer une commission d'appel d'offres relative à ce groupement de commandes qui sera constituée des membres de la commission d'appel d'offres de la Communauté de communes et des représentants des communes membres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'instaurer la commission d'appel d'offres du groupement de commandes constituée de la commission d'appel d'offres de la Communauté de communes ainsi que d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chaque commune membre, ci-dessous désignés :**

Collectivité	Membres titulaires	Membres suppléants
Bény sur Mer	DUVAL Alain	MARGUERITE Jean-Pierre
Fontaine-Henry	CAILLERE Philippe	BARBIER Thierry
Reviere	GUERIN Daniel	DERAINE Jean-Jacques
Thaon	ISABEL Jean-Pierre	HAMEL Claude
Communauté de communes d'ORIVAL	BOS Maryse DESOLLE Jacques FRAS Laurence LAVISSE Jean-Pierre (Président)	De SEZE Jean-Charles GOSSIEUX Emmanuel LAURENT Philippe

- D'autoriser le groupement ainsi constitué à lancer l'appel d'offres sous la forme d'une procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2010 sur le territoire de la Communauté de communes d'ORIVAL.

11. AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE VILLIERS LE SEC PAR LA RD12

Rappel du plan de financement :

Par délibération du 27 avril 2009, le conseil communautaire, qui est maître d'ouvrage, avec le Conseil général, des travaux d'aménagement de la traversée de Villiers-Le-Sec par la R.D. 12, avait décidé d'engager ces travaux et avait autorisé le Président à signer, avec le département, une convention définissant les modalités de réalisation et d'entretien ainsi que la répartition du financement.

Cette convention a été signée le 18 février 2010, mais la confirmation définitive de la programmation de ces travaux par le conseil général en 2010 devra attendre le vote du budget prévu le 29 mars.

L'estimatif a été modifié par rapport à celui du 27 avril 2009. Il inclut notamment le traitement des eaux pluviales dans son prolongement sur la route départementale n° 12. Ces eaux de ruissellement proviennent pour moitié du Bassin versant et pour moitié de la voirie et des habitations du village. Rappelons que la captation et le traitement de ces eaux au point bas de la commune, sur la RD12, est la solution la moins onéreuse.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût : 209 650.70 € HT, 250.742.24 € TTC pour la voirie et 46 253 € HT, 55 318.59 € TTC pour l'extension du pluvial, soit un total de 255 903.70 € HT, 306 060.83 € TTC.

Le financement sera réparti de la façon suivante :

- CDC pour un montant de 62 317.47 € HT comprenant la participation de 30 000 € au titre des travaux de sécurité, les travaux sur la voie d'intérêt communautaire de 9 190.97 € HT, 10 992.40 € TTC et 50 % du coût du pluvial représentant la partie de l'eau de ruissellement provenant des bassins versants, d'un montant de 23 126.50 € HT, 27 659.29 € TTC.
- Commune de Villiers-le-Sec pour le montant correspondant au reste de la dépense, diminué du FCTVA qui sera perçu par la CDC.

La commune de Villiers le Sec obtiendra les subventions au titre des amendes de police, des bordures de trottoir et de l'A.P.C.R.

La CDC étant maître d'ouvrage, c'est le coût global relatif à la voirie communale et intercommunale, défini après l'appel d'offres, qui sera mandaté et le fonds de concours de Villiers le Sec, ainsi que le FCTVA, qui seront recouvrés.

Constitution du groupement de commande

Les travaux seront réalisés dans le cadre d'un groupement de commande, avec deux maîtrises d'ouvrage distinctes : la communauté de communes et le Département.

En vue de constituer la commission d'appel d'offres du groupement de commande, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner deux représentants de la Communauté de communes, actuellement membres de sa commission d'appel d'offres : Jacques DESOULLE, membre titulaire et Maryse BOS, membre suppléant.

12. PROJET D'ITINERAIRE EQUESTRE

Dans son plan pluriannuel de développement touristique 2009-2014, la Commission Pôle touristique du Bessin a proposé aux communautés de communes du Bessin d'étudier et d'assister l'aménagement d'un itinéraire équestre sur le Bessin.

Ce circuit s'intégrera dans le Schéma Régional des Itinéraires Equestres de Basse Normandie, il fera, à terme, le tour du Bessin et se connectera aux autres axes régionaux existants ou à venir qui bordent le Bessin (se reporter aux plans fournis en annexe).

Sur le Bessin, cette boucle équestre, qui représentera à terme près de 168 kms d'itinéraires aménagés et balisés, a été divisée en plusieurs phases pour faciliter sa mise en place et son financement par les communautés de communes maîtres d'ouvrage.

La région aidera les maîtres d'ouvrage pour l'étude, les travaux et les aménagements à hauteur de 30%, à condition que le projet proposé par le Bessin s'inscrive bien dans le Schéma Régional des Itinéraires Equestres et qu'il respecte les critères techniques et qualitatifs définis dans le cahier des charges pour la création d'un itinéraire de randonnée équestre.

1^{ère} phase : la première phase identifiée et étudiée est le tronçon entre Osmanville et Ryes, d'une longueur de 53 km. Ce tronçon, sur la thématique de

la chevauchée de Guillaume le Conquérant, reprend une partie de l'itinéraire qu'il parcourut en 1046 de Valognes à Falaise pour fuir une tentative d'assassinat.

2^{ème} phase : ce tronçon entre Osmanville et l'Abbaye de Cerisy-la-Forêt, d'une longueur de 37 km, permettra de se connecter à des itinéraires équestres régionaux du département de la Manche.

3^{ème} phase : la troisième phase est le tronçon entre Ryes et Cerisy-la-Forêt, d'une longueur d'environ 79 km, qui permettra de boucler l'itinéraire équestre du Bessin par le Sud. Ce circuit traverse notre territoire sur 19,2 km en passant par les communes de Villiers-le-Sec, Saint Gabriel-Brécy, Lantheuil, Cully, Coulombs et Martragny.

4^{ème} phase : la quatrième phase identifiée est le tronçon qui permettra l'itinéraire thématique « La chevauchée de Guillaume » de Ryes jusqu'à Falaise.

La participation de chaque collectivité aux frais d'étude sera proportionnelle au linéaire d'itinéraire. Pour les 19.2 km du circuit équestre traversant ORIVAL, notre participation est estimée à 3 500 €. Cette dépense est prévue au budget 2010.

Les travaux consisteront en l'aménagement de chemins, de haltes et la pose d'une signalisation.

13. QUESTIONS DIVERSES

A.D.M.R. de Thaon :

La Présidente, Mme PRENELLE et les membres du bureau de l'association « Aide à Domicile en Milieu Rural » de Thaon se sont retirés. Des volontaires seraient les bienvenus pour les remplacer. En l'absence de ceux-ci, la gestion serait assurée par le siège départemental de Carpiquet.

Cette question est abordée au titre d'une simple information, ce service n'entrant pas dans les compétences de la CDC.

Prise en charge des levés topographiques

Il avait été convenu que la Communauté de communes prendrait en charge les frais d'étude des travaux communaux. Mais il n'avait pas été fait état des levés topographiques. Or, il se trouve que ceux-ci se sont parfois révélés indispensables pour réaliser les études. Les coûts afférents étant conséquents, une réflexion sera menée au sein du bureau avant de savoir qui paiera ces dépenses.

Aéro Model Club du Bessin

La Communauté de communes avait le projet d'acquérir le terrain actuellement utilisé par l'Aéro Model Club du Bessin, moyennant un loyer versé au propriétaire, la SAFER. Le prix de vente est estimé 32 000 €. Mais, récemment, les membres du Bureau ont démissionné. Compte tenu de ces circonstances qui peuvent remettre en question la pérennité des activités de l'association (manifestation d'envergure internationale, formation des jeunes du collège de Creully, de ceux du Centre d'enseignement horticole de St Gabriel-Brécy, et du C.L.S.H.) et dans l'attente d'une certitude quant à l'intégration de la piste d'aéromodélisme dans le PLU de Creully, il a été décidé de surseoir à l'achat de ce terrain.

La séance est levée à minuit.